

Psychologie scolaire

Les psychologues de l'Education nationale et la masterisation

Le changement de recrutement des enseignants et de leur formation fait actuellement l'objet de discussions entre les syndicats de l'enseignement et le ministère. Le 17 octobre 2008, dans une circulaire, le directeur général de l'enseignement supérieur, M. Hetzel, traçait les premiers cadres d'habilitation des masters destinés aux métiers de l'enseignement. Il envisageait le recrutement des psychologues parmi les titulaires d'un Master « *Métiers de l'éducation et de la formation* ».

En novembre 2008, lors d'une audience, le SNUipp a aussitôt interpellé le ministère. En effet, les syndicats et associations de psychologues (en particulier au sein du groupe des 7*) s'opposent à ce type de recrutement qui serait très problématique.

Sans cursus complet en psychologie aboutissant à bac + 5 (master 2), le titre de psychologue ne sera pas délivré. Actuellement, le DEPS (Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire) est un diplôme dérogatoire donnant le titre. Pour tous les autres psychologues (libéral, associatifs, fonctions publiques), le master 2 (ou DESS) de psychologie avec cursus complet en psychologie est le diplôme de référence.

Pour combler les postes vacants (10% de postes), pour reconnaître la fonction de psychologue en milieu scolaire, le SNUipp, depuis sa création en 1993, demande : un recrutement interne et externe sur concours de Fonction Publique d'Etat :
- le maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence+2 années pour l'obtention du master 2 (ex DESS) de psychologie
- l'ouverture d'un concours externe après le master 2 de psychologie



Dans les 2 cas, l'année de fonctionnaire stagiaire est une année de formation professionnelle : connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin...) et des fonctionnements (cycle, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction.

Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (une année de formation supplémentaire).

Le SNUipp revendique l'obtention d'un statut de psychologue de l'Education nationale et la création d'un service de psychologie de la maternelle à l'université en lien avec des dispositifs d'aides spécialisées (RASED) développés et renforcés.

Le processus de mastérisation : quelles possibilités, quels enjeux ?

Le maintien de la formule actuelle pose problème : le recrutement de psychologue se fait au niveau licence alors que le master 2 devient le niveau de diplôme requis pour devenir enseignant.

Un aménagement du processus en recrutant parmi les enseignants titulaires d'un master de psychologie risque d'accroître le déficit en personnel. Le recrutement au concours de professeur des écoles (CRPE) avec un master de psychologie risque d'être très limité.

Une évolution qui prendrait en compte les mandats du SNUipp et plus largement les revendications intersyndicales et associatives serait l'ouverture d'un concours spécifique de psychologue de l'EN (interne et externe) à master 2.

Dans cette hypothèse, pour alimenter la voie interne, il serait nécessaire que les enseignants qui veulent devenir psychologues de l'EN accèdent à des congés-formation pluri-annuels pour obtenir le master 2 de psychologie.

Il faudra que les questions de place du concours, de contenus des formations et du concours soient traitées. Le ministère, en réponse aux demandes du SNUipp, a annoncé la tenue d'un groupe de travail sur le recrutement. Il y a urgence.

* Groupe des 7 : AFFPEN, ACOP-F, SFP, SNES-FSU, SnpseyEN-UNSA, SNP, SNUipp-FSU

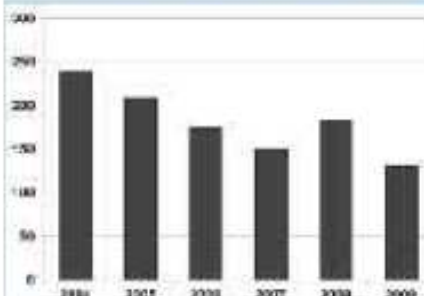
Actions à la rentrée :

les associations professionnelles et les syndicats regroupés dans le groupe des 7 (AFFPEN, ACOP-F, SFP, SNES-FSU, SNP, SnpseyEN-UNSA, SNUipp-FSU) souhaitent que la profession échange sur les enjeux actuels et les revendications. Des actions seront organisées à la rentrée : réunions départementales ou académiques, conférences de presse, demandes de rencontres avec les groupes parlementaires.

Rendez-vous à la rentrée.

AFFPEN : association française des psychologues de l'EN
ACOP-F : association des conseillers d'orientation-psychologues de France
SFP : société française de psychologie
SNES et SNUipp-FSU : syndicats 1er et second degré FSU
SNP : syndicat national des psychologues
SnpseyEN-UNSA : syndicat des psychologues de l'EN -UNSA

Formation de psychologues scolaires : ALERTE



Nombre de départs en stage

en 2004 : 240
en 2005 : 210
en 2006 : 175
en 2007 : 151
en 2008 : 184
en 2009 : 131

Malgré des vacances de postes de plus en plus importantes, le nombre de départs en formation DEPS baisse cette année de façon très inquiétante.

Les psychologues, comme l'ensemble des personnels, subissent la politique de réduction de postes dans les services publics.